

Laurent FRANCIS
Commissaire enquêteur
1 rue des Jardins
20200 Bastia
Tel : 04 95 47 40 70

**A : Monsieur le Directeur
D.R.E.A.L. de Corse
19, Cours Naopéon
20704 AJACCIO Cedex 9**

Bastia, le 26 Octobre 2015

Objet : Enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à l'établissement GDF-SUEZ sur le territoire de la commune de Bastia

Références : - Décision n° E15000043/20 du 6/8/2005 du Tribunal Administratif de Bastia;
- Arrêté Préfectoral n° 251-2015 du 2 Septembre 2015 de M. le Préfet de la Haute Corse

Affaire suivie par : Mr Francis MOREAUX, Benjamin PELLEZ (DREAL – service risques, énergie, transport) et Mr Luciani Jean François (DDTM2B)

Monsieur le Directeur,

Comme suite à la mission qui m'a été confiée par le Tribunal Administratif de Bastia ce 6 Août, vous trouverez, comme le prévoit l'article R123-18 du Code de l'Environnement, le Procès Verbal de synthèse, suite à la tenue de l'enquête relative au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à l'établissement GDF-SUEZ sur le territoire de la commune de Bastia.

Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant pour votre réponse sous 15 jours, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent FRANCIS
Commissaire enquêteur
1 rue des Jardins
20200 Bastia
Tel : 04 95 47 40 70

Objet : Enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à l'établissement GDF-SUEZ sur le territoire de la commune de Bastia

Procès verbal de synthèse

Comme le prévoit l'Arrêté Préfectoral n° 251-2015 du 2 Septembre 2015 de M. le Préfet de la Haute Corse, cette enquête s'est tenue du 21 septembre au 22 octobre 2015.

Les dossiers et registres d'enquête ont été déposés en Mairie de Bastia et Furiani.

La seule intervention significative lors de cette enquête a été transmise par mail le 22 octobre : le courrier, qui nécessite une réponse dans le cadre de l'établissement de mon rapport final, provient de la Collectivité Territoriale de Corse (mail transmis par Mr Luciani DDTM2B le 22 oct ; voir courrier en pièce jointe).

Je vous saurai gré de me transmettre votre avis circonstancié sur les problématiques soulevés par ce courrier sous 15 jours, ainsi que les moyens à mettre en place pour affiner le PPRT, le cas échéant .

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Francis
Commissaire enquêteur